

RLM niv 2

Cavalier :

Cheval :

Concours :

Date:



Position:



20m x 40m

Temps : entre 4'00 et 4'30

	Mouvements à présenter	Points /10	Coeff	note	Observations
1.	Pas moyen (minimum 40m consécutifs)		X 2		
2.	Kurzkehrt vers la droite et/ou vers la gauche		X 1		
3.	Trot rassemblé, volte de 8m à droite incluse		x 1		
4.	Trot rassemblé, volte de 8m à droite incluse		x 1		
5.	Trot moyen + transitions		x 1		
6.	Galop rassemblé à droite, volte de 10 incluse		x 1		
7.	Galop rassemblé à gauche, volte de 10 incluse		x 1		
8.	Contre-galop à droite (min. 20m consécutifs)		x 1		
9.	Contre-galop à gauche (min. 20m consécutifs)		x 1		
10.	Galop moyen + transitions		x 1		
11.	Changement de pied de ferme à ferme vers la droite		x 2		
12.	Changement de pied de ferme à ferme vers la gauche		x 2		
13.	L'entrée et les arrêts au début et à la fin de la reprise		x 1		
	Total pour l'exécution technique (max. 160 points)				
	Pénalités à déduire (2 points pour chaque erreur - voir R.N. art. 421.2.6.2)				
	Total (points) pour l'exécution technique				

Présentation artistique		Points /10	Coeff	note	Observations
14.	Rythme, énergie et élasticité		x 2		
15.	Harmonie entre le cavalier et le cheval		x 2		
16.	Chorégraphie, utilisation de la piste et créativité		x 2		
17.	Degré de difficulté. Calcul des risques		x 2		
18.	Choix de la musique et son interprétation		x 2		
Total pour la présentation artistique (max. 100 points)					
(*) L'utilisation de demi-points est autorisée tant pour les notes techniques qu'artistiques.					

Total pour l'exécution technique / 1,6	%
<u>Total pour la présentation artistique</u> <u>Pénalité de temps</u> (plus de 4'30 ou moins de 4'00 = déduction de 0,5 %) Total pour la présentation artistique	%
Total général (% technique + % artistique)	%
RESULTAT FINAL (total général / 2)	%

Dans le cas où plusieurs concurrents ont le même résultat final, leur classement est déterminé par le score final de la présentation artistique.

Mouvements interdits (se référer également au document « RLM des Ligues – Directives pour les Juges ») :

- Renvers, travers et appuyers
- Changements de pied en l'air
- Tous les mouvements d'un plus haut niveau (sauf si autorisé dans les directives)

Signature du juge: